

DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT 2023

Votre demande concerne le ou les aides suivantes *(plusieurs cases peuvent être cochées) :*

- à la vacance d'un logement de plus de 2 ans (locatif ou principal)
- à l'achat d'un logement (locatif ou principal)
- à la rénovation *(demande déposée par l'intermédiaire de votre accompagnateur missionné par SBAA – sauf cas particulier) :*
 - d'un logement principal
 - d'un logement locatif
 - des parties communes d'une copropriété
- à l'adaptation d'un logement pour le maintien à domicile
(demande déposée par l'intermédiaire de votre accompagnateur missionné par SBAA)

Merci de vérifier votre éligibilité aux dispositifs avant de remplir le formulaire de demande de subvention

Date de réception du dossier *(à compléter par le service habitat) :*

RÉNOVER - ACHETER - CONSTRUIRE - INVESTIR - LOUER

Infohabitat.sbaa.fr 02 96 77 30 70



INFORMATIONS GENERALES IMPORTANTES

Avant de remplir ce formulaire de demande de subvention, nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes :

1/ **En amont de votre projet, il est conseillé de contacter l'Espace Info Habitat** pour vérifier votre éligibilité et, bénéficier d'un accompagnement neutre et gratuit pour réaliser votre projet habitat.

2/ Votre **demande de subvention devra être déposée le plus tôt possible** pour bénéficier des conseils de nos accompagnateurs. Plus spécifiquement, les délais suivants devront être respectés :

- **en cas d'aide à l'achat de votre logement** : votre dossier devra être déposé **au minimum entre 4 à 6 semaines avant l'achat définitif** de votre logement sous peine de rejet de votre demande,
- **pour les autres cas** : votre dossier devra être déposé **avant le démarrage des travaux**.

3/ **Le dépôt de votre demande de subvention ne vaut pas accord de subvention**. En effet, votre demande sera instruite par les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération en référence au guide des aides habitat 2023 voté par l'Agglomération et, **dans la limite des crédits disponibles annuellement**.

4/ En cas de recevabilité de votre demande d'aide, vous **recevrez un courrier signé** par le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant.

5/ En cas de recevabilité de votre demande d'aide, vous vous **engagerez à occuper et/ou louer le logement subventionné pendant au minimum 6 ans**. Dans le cadre d'une aide à l'achat, cet engagement sera inscrit dans l'acte authentique d'achat de votre logement par l'insertion d'une clause spécifique et votre accord de subvention devra y être annexé.

A ce titre, nous vous remercions de transmettre les coordonnées de votre notaire :

INFORMATIONS NOTAIRE

Nom et Prénom du notaire :

Adresse postale :

Adresse mail :

Date de signature de l'acte définitif (obligatoire) :

IDENTITE DU ou DES DEMANDEURS DE LA SUBVENTION¹

NOM		Prénom	
NOM		Prénom	
NOM		Prénom	

Adresse actuelle :

N° rue, lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

N° de téléphone :

Mail (obligatoire)² :

Je refuse que mon adresse mail soit utilisée pour l'envoi d'informations (newsletter, invitation webinaire, ...) de l'Espace Info Habitat (cocher la case en cas de refus).

Situation professionnelle :

Activité professionnelle : oui non

Si oui, précisez le nombre de personnes en activité dans le foyer :

Nature de la ou des profession(s) (données facultatives) :

Situation familiale :

Personne seule Couple sans enfant

Personne seule avec enfants. Précisez le nombre d'enfants à charge :

Couple avec enfants. Précisez le nombre d'enfant(s) à charge :

- de moins de 18 ans :

- de plus de 18 ans :

Statut d'occupation actuel du demandeur :

Locataire parc privé

Locataire parc social public ou privé

Propriétaire occupant

Propriétaire bailleur

Hébergé à titre gratuit

Autres, précisez :

Statut d'occupation futur du demandeur :

Propriétaire occupant

Propriétaire bailleur / SCI

Syndicat de copropriété

¹ « Les informations recueillies par l'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, pour instruire votre demande de subvention et, évaluer la politique mise en place. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Ces informations sont conservées 6 ans à compter de la date d'accord de la subvention. Au-delà de cette durée (ou en cas de rejet de votre demande), ces informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont : les agents habilités du service Habitat de l'Agglomération, ses partenaires sous-traitants, ses partenaires financeurs des programmes, et, si votre demande est acceptée, votre notaire, le service comptable de l'Agglomération et le Trésor public. Votre commune de résidence pourra également être destinataire de bilans annuels des aides accordées. L'Agglomération pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires. Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données de l'Agglomération par courrier postal à cette adresse : CDG22 – Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 Plérin cedex ou par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation à la CNIL. »

² Si vous refusez l'envoi d'informations, newsletters de l'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc (cocher la case correspondante), votre mail ne sera utilisé qu'aux seuls échanges liés au traitement de votre demande de subvention.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Type d'opération :

Achat d'un logement nécessitant des travaux

Travaux de rénovation concernant :

- un logement personnel

- un logement locatif

- les parties communes d'une copropriété

Travaux d'adaptation au maintien à domicile

Autres travaux : précisez :

Le logement est-il vacant : Oui Non Ne sais pas

Si oui, est-il vacant depuis plus de 2 ans : Oui Non

Adresse de l'opération :

N° rue, lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Descriptif du logement :

Maison Appartement situé en mono-propriété Appartement situé en copropriété

Date de construction du logement :

Surface habitable du logement en m² :

AIDES FINANCIÈRES

Comment avez-vous connu l'existence des aides de Saint-Brieuc Armor Agglomération ?

Avez-vous bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat sur les 5 dernières années pour ce logement? Oui Non

Quelles aides nationales pensez-vous solliciter pour ce logement ?

ANAH - MaPrimeRenov Sérénité

ANAH – MaPrimeRenov (par gestes – ancien crédit d'impôt pour la transition énergétique)

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Prêt à Taux Zéro

Eco-PTZ

Autres :

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU ou DES DEMANDEURS

J'atteste :

- avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité du guide des aides habitat 2023 de Saint-Brieuc Armor Agglomération (guide téléchargeable sur le site internet de l'Espace Info Habitat : infohabitat.sbaa.fr).
- ne pas avoir acheté mon logement et/ou commencé mes travaux avant de déposer la présente demande de subvention.

Je m'engage à :

- solliciter l'accompagnement des conseillers de l'Espace Info Habitat dans le cadre de mon projet habitat, point relais du nouveau service FRANCE RENOV. Cet accompagnement reste neutre et gratuit. Il permet : d'étudier les besoins d'amélioration de votre logement, de comparer les solutions techniques, de trouver les aides financières possibles, de vous guider dans vos démarches et vos échanges avec les professionnels jusqu'au suivi de vos consommations énergétiques après travaux. Il est rappelé que les informations et conseils reçus sont indicatifs et fournis à partir des seuls éléments présentés/demandés. Le choix et la mise en œuvre des solutions, les aides financières qui en découlent relèvent de votre seule responsabilité.
- commencer mes travaux dans un délai d'un an et les terminer dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de subvention (ou le cas échéant de l'acte d'acquisition du logement).
- faire réaliser mes travaux par des entreprises du bâtiment ayant une activité déclarée en rapport avec les travaux effectués, étant inscrites soit au registre du commerce soit au répertoire des métiers, et ayant le label RGE (reconnues garantes de l'environnement) pour tous travaux de performance énergétique (fournitures et pose).
- occuper ou mettre en location mon logement à titre de résidence principale pendant au moins 6 ans, à compter de la date d'accord de subvention (ou le cas échéant de l'acte d'acquisition du logement).
- respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité et des engagements du Guide des Aides Habitat 2023 en lien avec ma demande de subvention.
- informer Saint-Brieuc Armor Agglomération par écrit, et dans les deux mois, de toute modification du droit de propriété du logement (vente, mutation...) ou de ses conditions d'occupation (transformation en bureau, résidence secondaire, mise en location..).

Je reconnais que :

- toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou d'une déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide.
- tout dossier incomplet ou raturé sera retourné.

Les soussignés

Nom Prénom
Nom Prénom

Certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date :

Signature du ou des demandeurs
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET

MONTANT DE L'ACHAT (1)	<input type="text"/>
Coût de l'achat du logement net vendeur :_	<input type="text"/>
Coût de l'achat du logement incluant les frais de négociation et notaire :	<input type="text"/>
MONTANT DES TRAVAUX PREVISIONNELS (2)	<input type="text"/>
Montant des travaux HT	<input type="text"/>
Montant des travaux TTC	<input type="text"/>
TOTAL TRAVAUX HT :	<input type="text"/>
TOTAL TRAVAUX TTC :	<input type="text"/>
TOTAL ACHAT + TRAVAUX (1+2) :	<input type="text"/>
MONTANT DES AIDES PREVISIONNELLES	<input type="text"/>
1/ ANAH – MaPrimeRenov Sérénité	<input type="text"/>
+ prime complémentaire : Bonus sortie de passoire	<input type="text"/>
+ prime complémentaire : Bonus BBC	<input type="text"/>
2/ ANAH – MaPrimeRenov (par geste – ancien crédit d'impôt pour la transition énergétique)	<input type="text"/>
3/ Certificats d'Economie d'Energie	<input type="text"/>
4/ ACTION LOGEMENT	<input type="text"/>
5/ CAISSE DE RETRAITE	<input type="text"/>
6/ SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	<input type="text"/>
7/ AUTRES	<input type="text"/>
TOTAL DES AIDES :	<input type="text"/>
MONTANT DU RESTE A CHARGE (achat/travaux – les aides) :	<input type="text"/>
FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE :	<input type="text"/>
Montant du PTZ ou ECO PTZ	<input type="text"/>
Montant des autres prêts	<input type="text"/>
Montant apport personnel	<input type="text"/>

Le ou les demandeur(s)

Date :

Signature :

Pour nous rencontrer :

Votre **Espace Info Habitat**, regroupant le service habitat de l'Agglomération de Saint-Brieuc et les structures partenaires, vous accueille au :

CENTRE INTER ADMINISTRATIF – BÂTIMENT-B
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
22 000 SAINT-BRIEUC

**Saint-Brieuc Armor Agglomération
(Espace Info Habitat)**

Horaires d'ouverture :

Période scolaire :

Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h/13h30-17h
et vendredi : 9h-12h

Vacances scolaires :

Du mardi au vendredi : 9h-12h

Accueil physique sur RDV

Tél : 02 96 77 30 70

Mail : infohabitat@sbaa.fr

Adresse postale : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Centre Inter-Administratif - Bâtiment B
Espace Info Habitat
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
22 000 SAINT-BRIEUC

Site internet : infohabitat.sbaa.fr



PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE A LA VACANCE

Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.

Avis de la taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention ou, compromis de vente complet du logement si ce dernier est en cours d'acquisition.

Justificatifs³ attestant d'une vacance de plus de 2 ans consécutifs du logement au dépôt de votre demande de subvention, dans la liste ci-dessous :

- un ensemble de pièces permettant d'attester au cas par cas et à partir d'un faisceau d'indices de la vacance du logement ou local (exemples de justificatifs pouvant être fournis : rapport de la grille de dégradation de votre accompagnateur missionné par SBAA, transmission des consommations énergétiques, acte de vente mentionnant une vacance, copie du dernier bail, état des lieux, attestation sur l'honneur du maire de la commune, avis d'imposition attestant l'absence de revenus fonciers, contrat de fin de location...);

ou

- copie de l'avis d'imposition à la Taxe sur les logements vacants ;

ou

- copie de l'avis de non-imposition à la Taxe sur les logements vacants (dégrèvement) ;

ou

- copie d'un courrier justificatif de votre fournisseur d'énergie qui atteste de la coupure des fluides (pas de mails acceptés) ;

ou

- copie des dernières factures d'énergie qui attestent de l'absence ou de la très faible consommation sur 24 mois, minimum ;

ou

- rapport d'huissier ;

ou

- copie de l'arrêté de péril / insalubrité avec interdiction d'habiter.

Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération (*ou dans l'attente des devis, une attestation sur l'honneur précisant les travaux de rénovation énergétique envisagés*).

Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.

Livret de famille ou le cas échéant la ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

Remarques :



- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.

- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

³ A noter, Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra vérifier la durée de vacance de votre logement à partir du fichier statistique LOVAC transmis par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (service de l'État), dans le cadre du Plan national de mobilisation des logements vacants.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le demandeur incluant le plan de financement complété et signé (page 1 à 6).
- Compromis de vente complet du logement.
- Dossier technique incluant la totalité des diagnostics (Amiante, énergie, état parasite, électricité...).
- (Facultatif) Attestation de passage suite au rendez-vous avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Compte-rendu du diagnostic technique réalisé par votre accompagnateur missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Devis de travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération (ou dans l'attente des devis, une attestation sur l'honneur précisant les travaux de rénovation énergétique envisagés).
- Devis de professionnels du bâtiment (traitement antiparasitaire, traitement du bois...) permettant le traitement de pourritures cubiques, si l'état parasite en indique la présence.
- Relevé d'identité bancaire original au nom du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des futurs acquéreurs complété le cas échéant par celui des personnes destinées à occuper le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal de l'emprunteur.
- Livret de famille ou le cas échéant la ou les cartes nationales d'identité ou passeports du ou des demandeurs.
- Contrats de location et quittances de loyers sur les 2 dernières années afin de justifier de la primo-accession du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

- La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION (mise en sécurité, énergie, dégradation, réfection des parties communes d'une copropriété)

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.
- Avis de taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention.
- Diagnostic technique réalisé par votre accompagnateur missionné par SBAA.
- Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération.
- Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs.

En complément, pour la prime à la performance énergétique :

- Attestation d'engagement signée du ménage sur le choix du scénario de travaux à réaliser suite au diagnostic technique (cf. modèle type fourni par votre accompagnateur).

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.
- Livret de famille ou le cas échéant les cartes nationales d'identité des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

- La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

En complément, pour les syndicats de copropriétés :

- La stratégie de redressement de la copropriété établie avec votre accompagnateur
- Résolutions portant sur le vote des travaux faisant l'objet de la demande de subvention

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.
- Avis de taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention.
- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.
- Livret de famille ou le cas échéant les cartes nationales d'identité des demandeurs.
- Justificatifs de handicap ou perte d'autonomie, dont la liste figure ci-dessous :
 - ✗ décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant l'éligibilité à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), à l'allocation pour adulte handicapé (AAH), ou à la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
 - ✗ décision de la CDAPH mentionnant le taux d'incapacité permanente et rendue à l'occasion d'une demande de carte d'invalidité ;
 - ✗ évaluation de la perte d'autonomie en groupe iso-ressource (GIR) réalisée par un organisme de gestion des régimes obligatoires de la sécurité sociale (CARSAT, CRAM ou autre structure exerçant une mission de service public équivalente) ou le conseil général, ou par toute personne mandatée par eux, mettant en évidence l'appartenance à un GIR de niveaux 1 à 6⁴ ;
- Rapport d'ergothérapeute (ou diagnostic adaptation) de votre accompagnateur missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération
- Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs.

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

⁴ En cas d'impossibilité de faire réaliser l'évaluation de la perte d'autonomie (GIR 6 ou 5) par les organismes de gestion des régimes obligatoires de la sécurité sociale : une évaluation en GIR 5 ou 6 peut être effectuée par la personne réalisant le rapport d'ergothérapeute ou le diagnostic autonomie ou par son médecin traitant. Cette disposition ne vaut pas pour les GIR 1 à 4.